



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 22 MARS 2024*

N° de la délibération : BM/NA/2024/03-03-26

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET « SA KI TAW AN PENTI » DANS LE CADRE DE L'OPERATION « C'EST MON PATRIMOINE »

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 6

Délégations : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 22 mars à 19 heures et 05 minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affiché le dix-huit mars.

Etaient présents (19) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGENTERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénaît SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astrid HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (04) :

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH,
M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL,
Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET,
Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Étaient absents excusés (02) : M. Mario ALLEAUME, Mme Axelle KAULANJAN,

Étaient absents (04) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN,

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET « SA KI TAW AN PENTI » DANS LE CADRE DE L'OPERATION « C'EST MON PATRIMOINE »

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat Local d'Education Artistique du 17 juin 2015,

Considérant que l'opération *C'est mon patrimoine !* contribue à l'émancipation et à l'épanouissement des jeunes par les arts et la culture, en reposant sur les trois piliers de l'Enseignement Artistique Culturel (EAC) que sont la rencontre avec les artistes et les œuvres, la connaissance des arts et du patrimoine, et la pratique artistique.

Considérant que l'édition 2024 vise à couvrir la diversité des territoires, urbains, périphériques et ruraux et à toucher des publics diversifiés, en prenant en compte la pluralité des patrimoines, en les faisant dialoguer avec des propositions singulières et innovantes de pratiques artistiques et culturelles.

Considérant que le projet « *Sa ki taw an penti* » sur le site de l'ancienne habitation sucrière de Duval, en partenariat avec le Centre Social La Source et l'artiste peintre Antoine NABAJOTH répond aux critères de l'appel à projet.

Considérant le plan de financement proposé :

Financeurs	Répartition	Montant en euros
ETAT –« C'est mon patrimoine »	80 %	5 936
Commune	20%	1 484
TOTAL	100%	7 420

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 : D'approuver la réalisation du projet « *Sa ki taw an penti* » sur le site de Duval

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement proposé.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces de ce dossier.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 22 mars 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (19) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astrid HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (04) : Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Le Maire

Blaise MORNAL

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet

Pour expédition conforme

La secrétaire de séance

Brenda SITCHARN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20240322-BMNA2024030326-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024
Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation